

Interpellation

Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages à piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usages motorisés ?

Dans le préavis 2003/48 du 9 octobre 2003 la Municipalité précisait

- l'inventaire des passages à piétons existants au nombre de 959 étant au 30 juin 2003
- les critères sur lesquels elle se fondait pour construire voire supprimer ces passages

en tenant compte des normes VSS (Union des professionnels suisses de la route) et du BPA (Bureau pour la prévention des accidents)

Parmi ces normes figurent :

- les caractéristiques liés à la sécurité
- les caractéristiques liés à l'aménagement

et le préavis de conclure :

« La réalisation ou la suppression des passages à piétons, conditionnées par la sécurité et le confort des usagers, sont régulièrement mises à jour et appliquées par l'administration lausannoise. »

Cette « confession de foi » prend aujourd'hui toute son actualité. L'Ofrou (Office fédéral des routes), le TCS relayés par les médias se sont sentis investis après plusieurs accidents graves en Suisse, du constat selon lequel bon nombre de passages à piétons devraient être supprimés pour des raisons de sécurité et d'autres réaménagés et mis aux normes actuelles. Dans son « tour d'horizon 2011 » consultable sur son site, le TCS n'a pas évoqué la situation de Lausanne. Est-ce que notre ville détiendrait la palme en matière de sécurisation des passages à piétons ? Questionné le responsable de cette enquête explique que l'analyse de Lausanne se fera dans le courant de l'année 2013 mais habitant la région il affirme que son constat ne divergera vraisemblablement pas de celui des autres villes pas Lausanne. Par voie de presse, M. le directeur des travaux O. Français s'est brièvement expliqué en ce qui concerne la situation de notre ville. Des citoyens ont également pris la plume pour dénoncer ce phénomène d'ordre quasi général.

Ayant été confrontés dans l'exercice de ma profession aux drames de la route tant sur le plan moral que matériel malgré toutes les campagnes de sensibilisation, je ne puis rester insensible à la problématique et c'est pourquoi je pose les questions suivantes s'inscrivant dans le contexte de la sécurité en ville persuadé que je suis que l'on ne les reportera pas jusqu'à connaissance de l'analyse TCS :

1° quel est le nombre, fin 2011, des passages à piétons en Ville de Lausanne, zones 30 exclues pour d'évidentes raisons ?

2° s'il devait avoir augmenté depuis 2003, à quoi attribuer cette augmentation ?

3° existe-t-il un constat - inventaire - faisant état de dangerosité et/ou non-conformité des passages à piétons tant :

- quant à l'aménagement (distances, signalisation, marquages, îlots, feux, maintenance)
- visibilité de jour (distance de perception)
- visibilité de nuit (distance de perception et éclairage)
- accessibilité (personnes à mobilité réduite, obstacles)

4° parmi ces passages « douteux » est-il prévu de les réaménager aux normes les plus récentes voire de les supprimer ?

4° des demandes d'aménagement ou de suppression de passages à piétons sont-elles pendantes au sein de l'administration et quel sort leur sont-elles réservées ou leur seront-elles réservées ?

5° la priorité due par les autres usagers motorisés est en l'état de la législation excessive eu égard à l'insouciance des piétons. La Municipalité de Lausanne ne devrait-elle pas faire un signal fort envers les instances compétentes tendant à un assouplissement de la loi sur la circulation routière pour ramener les règles en la matière à des droits certes mais surtout à des obligations de tout un chacun, respectivement en revenant aux dispositions applicables avant 1963 obligeant le piéton à annoncer son intention

- a) à en posant un pied sur la chaussée
- b) ou en faisant un signe de la main mention qui a été également supprimée dans la nouvelle législation

6° si la question 5) devait être par trop contraignante, quoique, la Municipalité, à l'instar des cours de sensibilisation des enfants à la circulation routière par la police ne devrait-elle organiser des campagnes destinées aux piétons adultes ?

D'ores et déjà je remercie la Municipalité de toute l'attention qu'elle prêtera à cette interpellation.

Jean-Daniel Henchoz
Conseiller communal PLRL
Lausanne, le 13.01.2012

